



ORGANIGRAMME ADMINISTRATION CENTRALE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

JANVIER 2017

LA MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
(Décret n° 2014-402 du 16 avril 2014 relatif aux attributions du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche)

MINISTRE : Najat VALLAUD-BELKACEM

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement relative à l'accès de chacun aux savoirs et au développement de l'enseignement préélémentaire, élémentaire, secondaire et supérieur.

Il veille, conjointement avec les autres ministres intéressés, au développement de l'éducation artistique et culturelle des enfants et des jeunes adultes tout au long de leurs cycles de formation.

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche propose et, en liaison avec les autres ministres intéressés, met en œuvre la politique du Gouvernement dans le domaine de la recherche et de la technologie. Il est compétent en matière de politique de l'espace.

Il prépare les décisions du Gouvernement relatives à l'attribution des ressources et des moyens alloués par l'Etat dans le cadre de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur ». A cet effet, les autres ministres lui présentent leurs propositions de crédits de recherche. Il participe à la définition et à la mise en œuvre du programme des investissements d'avenir.

Il est compétent, conjointement avec le ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique, pour la définition et le suivi de la politique en matière d'innovation.

Il participe à la promotion et à la diffusion des nouvelles technologies.

Il participe, conjointement avec les autres ministres intéressés, à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en faveur du développement et de la diffusion des usages du numérique dans la société et l'économie.

Pour l'exercice de ses attributions, le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a autorité sur le secrétariat général mentionné à l'article 1er du décret du 17 février 2014 susvisé, la direction générale de l'enseignement scolaire, la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, la direction générale de la recherche et de l'innovation, l'inspection générale de l'éducation nationale, l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, l'inspection générale des bibliothèques, le médiateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, le haut fonctionnaire de défense et de sécurité et la mission ministérielle d'audit interne, ainsi que sur le bureau du cabinet.

Il a autorité, conjointement avec le ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique, sur le Commissariat général à l'investissement, pour les programmes relevant de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur ».

Il peut faire appel à la direction générale des médias et des industries culturelles.

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche assure, conformément à leurs dispositions statutaires, la tutelle des établissements publics relevant de ses attributions. Conformément à l'article L. 123-1 du code de l'éducation, il assure, conjointement avec les autres ministres intéressés, la tutelle des établissements d'enseignement supérieur qui relèvent de ces derniers et participe à la définition de leur projet pédagogique.

Le Premier ministre, le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française

LE SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

(Décret n° 2015-818 du 6 juillet 2015 relatif aux attributions déléguées au secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche)

SECRETAIRE D'ETAT : Thierry MANDON

M. Thierry Mandon, secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, exerce, par délégation du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, les attributions de celui-ci relatives à l'enseignement supérieur, à la recherche et à la politique de l'espace.

Il participe à la préparation des décisions relatives à l'attribution des ressources et des moyens alloués par l'Etat dans le cadre de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » ainsi qu'à la définition et à la mise en œuvre du programme des investissements d'avenir.

Le secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche concourt à la définition et à la mise en œuvre, avec le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, de la politique en matière d'innovation.

Il contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en faveur du développement et de la diffusion des usages du numérique dans la société et l'économie.

Le secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche accomplit toute autre mission que le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche lui confie.

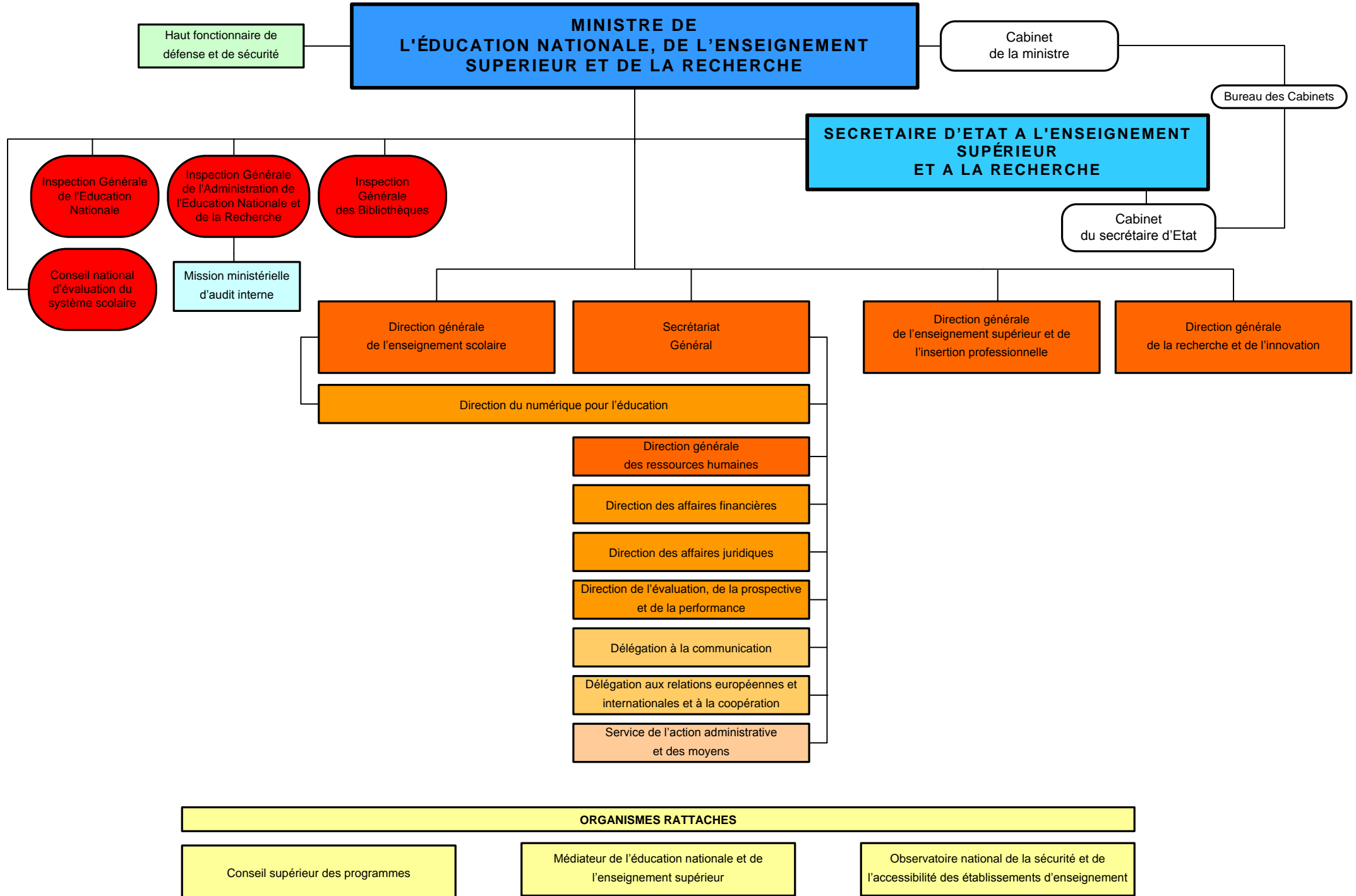
Pour l'exercice de ses attributions, le secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche dispose des services placés sous l'autorité du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, notamment la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et la direction générale de la recherche et de l'innovation, ainsi que, pour les programmes relevant de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur », le Commissariat général à l'investissement.

Dans la limite des attributions qui lui sont déléguées par le présent décret, M. Thierry Mandon reçoit délégation du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche pour signer, en son nom, tous actes, arrêtés et décisions.

Il contresigne, conjointement avec le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, les décrets relevant de ces attributions.

Le Premier ministre, la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
Najat VALLAUD-BELKACEM

SPDS
Service spécialisé de défense et de sécurité
99 rue de Grenelle 75007 PARIS
Frédéric GUIN, Haut fonctionnaire de défense et de sécurité
Frédéric MORINIÈRE, adjoint 584 13

Cabinet de la ministre
Olivier NOBLECOURT, directeur du cabinet
Jérôme TEILLARD, directeur adjoint du cabinet
Agathe CAGE, directrice adjointe du cabinet
Éléonore SLAMA, cheffe du cabinet

SECRETARE D'ETAT A L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET A LA RECHERCHE
Thierry MANDON

Cabinet du secrétaire d'Etat
Christophe STRASSEL, directeur du cabinet
Isabelle GRAVIÈRE-TROADEC, directrice adjointe du cabinet
Paul INDELICATO, directeur adjoint du cabinet
N..., chef du cabinet

Bureau des Cabinets
Jean-Jacques LADVIE, chef du bureau des cabinets

BDC UGARH
Brigitte TOUITOU 519 57

CNESCO
Conseil national d'évaluation du système scolaire
Carré Suffren - 31-35 rue de la Fédération 75015 PARIS
Nathalie MONS, Présidente 531 25
Jean-François CHESNE, Secrétaire général 502 00

IGEN
Inspection Générale de l'Éducation Nationale
Carré Suffren - 31-35 rue de la Fédération 75015 PARIS
Anne ARMAND, chargée par intérim des fonctions de doyenne de l'IGEN 531 70
Viviane BOUYASSE, assesseur 554 33
Dominique ROJAT, assesseur 553 53
Pierre DESBIOLLES, assesseur 554 01
Didier MICHEL, assesseur 554 05

IGAENR
Inspection Générale de l'Administration de l'Éducation Nationale et de la Recherche
Carré Suffren - 31-35 rue de la Fédération 75015 PARIS
Jean-Richard CYTERMANN, chef du service 531 30
Monique RONZEAU, adjointe 535 23

IGB
Inspection Générale des Bibliothèques
Carré Suffren - 31-35 rue de la Fédération 75015 PARIS
Pierre CARBONE, doyen de l'IGB 525 92

Bureau de la gestion des inspections générales
Emmanuelle GASCHAT 530 60

Mission ministérielle d'audit interne

ORGANISMES RATTACHÉS

CSP
Conseil Supérieur des Programmes
60 boulevard du lycée 92170 VANVES
Michel LUSSAULT, Président 589 43
Véronique FOUQUAT, Secrétaire générale 589 61

ONS
Observatoire National de la Sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement
Carré Suffren - 31-35 rue de la Fédération 75015 PARIS
Jean-Marie SCHLERET, Président 573 74
Jean-Michel BILLIQUOD, Secrétaire général 570 73

Médiateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
Carré Suffren - 31-35 rue de la Fédération 75015 PARIS
Claude BISSON-VAIVRE, Médiateur 539 87

ORGANISMES INDÉPENDANTS

SCBCM
Service du Contrôle Budgétaire et Comptable Ministériel
110 rue de Grenelle, 75007 PARIS
Jean-Luc PAIN, chef du service 513 25
Jean-Yves PARSSENGY, responsable du département de contrôle budgétaire 534 10
Sylvie FROMONTEIL, responsable du département comptable ministériel 528 00
1 rue Descartes, 75005 PARIS
Responsables du contrôle des organismes
Éric PREISS, 512 40 Jean-Claude PERREL, 512 40 Béatrice AVOT, 586 39

HCERES
Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
2 rue Albert EINSTEIN, 75013 PARIS
Michel COSNARD, Président 560 49
Nelly DUPIN, Secrétaire générale 560 97

Secrétariat général (S.G.)

I. - Le secrétariat général comprend :

- 1° La direction générale des ressources humaines ;
- 2° La direction des affaires financières ;
- 3° La direction des affaires juridiques ;
- 4° La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance ;
- 5° La délégation à la communication ;
- 6° La délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération ;
- 7° Le service de l'action administrative et des moyens.

II. - Le secrétaire général dirige le secrétariat général. Les directions, délégations et services mentionnés au I sont placés sous son autorité. Il est assisté, pour l'ensemble de ses fonctions, par un secrétaire général adjoint.

III. - Le secrétaire général assiste les ministres pour l'administration de leur ministère.

Il veille à la cohérence de l'action ministérielle en assurant la coordination administrative entre les directions générales et l'animation territoriale dans les domaines relevant de sa compétence.

Il conduit les réflexions stratégiques relatives à l'organisation et à l'administration des ministères et propose leurs évolutions, en lien avec les directions. Il définit et met en œuvre les politiques de modernisation administrative.

Il réunit en collège les directeurs sur les sujets d'intérêt commun et s'assure de la mise en œuvre des décisions prises dans ce cadre.

Il s'assure, au sein des ministères, de la prise en compte des objectifs de performance des programmes budgétaires.

Il est chargé, en lien avec les directions de programme, de la définition de la politique de l'encadrement supérieur ainsi que de sa gestion prévisionnelle et personnalisée.

Il coordonne les dispositifs de contrôle interne pour la maîtrise des risques mis en place au sein de ces ministères.

Il organise l'exercice de la tutelle des établissements publics nationaux relevant de l'enseignement scolaire.

Il assure la coordination des travaux du conseil supérieur de l'éducation et des comités techniques ministériels.

IV. - Le secrétariat général est responsable du programme « soutien de la politique de l'éducation nationale » arrêté dans les lois de finances.

V. - Le secrétaire général exerce les fonctions de haut fonctionnaire de défense et de sécurité et dispose à ce titre du service spécialisé de défense et de sécurité.

HFDS
Service spécialisé de défense et de
sécurité
Frédéric GUIN, HFDS 535 10
Frédéric MORINIERE, adjoint 584 13

SG MCS
Mission de coordination stratégique
N... 532 04

SG MPES
Mission de la politique de l'encadrement
supérieur
Yannick TENNE 527 11

SG MCIMR
Mission de contrôle interne pour la
maîtrise des risques
Laure VAGNER-SHAW 523 29

SECRETARIAT GÉNÉRAL SG

Frédéric GUIN - secrétaire général

01 55 55 35 10

fax 01 55 55 35 49

Christophe GEHIN, chef de service, secrétaire général adjoint

110 rue de Grenelle, 75007 PARIS

SG MMPL
Mission de la modernisation et des politiques
locales
Cyril MOREAU 517 46

SG CCI
Cellule des consultants internes
Secrétariat 505 34

SG CEPSI
Cellule de pilotage des systèmes
d'information
Maryse LE BRAS 532 33

SG DP SIRHEN
Direction du programme SIRHEN
Luc PIERRE-DIT-MERY 531 22

DGRH DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES

Catherine GAUDY, directrice générale 01 55 55 40 00

72-76 rue Regnault, 75013 PARIS

Ecole supérieure de l'éducation nationale, de
l'enseignement supérieur et de la recherche
Jean-Marie PANAZOL, chef de service, directeur de l'ESEN
05 49 49 25 50
86390 CHASSENEUIL DU POITOU

DAF DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES

Guillaume GAUBERT, directeur 01 55 55 12 30

110 rue de Grenelle 75007 PARIS

DAJ DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

Catherine MOREAU, directrice 01 55 55 14 82

99 rue de Grenelle 75007 PARIS

DEPP DIRECTION DE L'ÉVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PERFORMANCE

Fabienne ROSENWALD, directrice 01 55 55 77 00

65 rue Dutôt 75015 PARIS

DNE DIRECTION DU NUMÉRIQUE POUR L'ÉDUCATION (commune avec DGESCO)

Mathieu JEANDRON, directeur 01 55 55 32 41

110 rue de Grenelle 75007 PARIS

DELCOM DÉLÉGATION À LA COMMUNICATION

Clélia MORALI, déléguée 01 55 55 06 59

110 rue de Grenelle 75007 PARIS

DREIC DELEGATION AUX RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES ET A LA COOPÉRATION

Marianne DE BRUNHOFF, déléguée 01 55 55 75 30

97 rue de Grenelle 75007 PARIS

SAAM SERVICE DE L'ACTION ADMINISTRATIVE ET DES MOYENS

Edouard LEROY, chef de service 01 55 55 32 00

110 rue de Grenelle 75007 PARIS

Direction générale des ressources humaines (D.G.R.H.)

I. - La direction générale des ressources humaines est chargée de la gestion des recrutements et des carrières des personnels des ministères, à l'exception des personnels d'administration centrale.

La direction générale des ressources humaines prépare, en liaison avec la direction générale de l'enseignement scolaire, la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et la direction générale de la recherche et de l'innovation, la politique et la gestion prévisionnelle des recrutements des ministères. Elle les met en œuvre en veillant à la cohérence des actions conduites par les autorités académiques.

En relation avec ces directions générales, elle définit les orientations relatives à la gestion de carrière de ces personnels et élabore les projets statutaires et indemnitaires. S'agissant des personnels relevant des organismes de recherche sous tutelle, elle coordonne l'élaboration des projets statutaires et indemnitaires.

Elle définit et met en œuvre la politique de recrutement, de formation et de gestion des personnels d'inspection et des personnels de direction des lycées et collèges.

Elle concourt à la mise en œuvre de la politique de recrutement, de formation et de gestion des personnels d'encadrement supérieur des services centraux, des services déconcentrés et des établissements publics relevant des ministères.

Elle contribue aux politiques contractuelles en apportant son expertise en matière de ressources humaines.

II. - La direction générale des ressources humaines définit la politique de formation initiale et continue des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé.

Elle définit les orientations générales de la politique de formation en matière de mobilité fonctionnelle et de parcours de carrière pour l'ensemble des personnels.

Elle s'assure de la mise en œuvre par les autorités académiques des actions de formation en s'appuyant, pour les personnels enseignants, sur les orientations définies par la direction générale de l'enseignement scolaire.

III. - La direction générale des ressources humaines veille au dialogue social et assure une fonction d'analyse sur les relations sociales, les métiers et les compétences.

Elle répartit les contingents d'autorisations spéciales d'absence et de décharges de service entre les organisations syndicales compte tenu de leur représentativité.

Elle assure le secrétariat des comités techniques ministériels.

DGRH MC MOASIRH - Mission de coordination des maîtrises d'ouvrage des systèmes d'information des ressources humaines
Bruno CHIOCCHIA

DGRH MARS - Mission d'analyse des relations sociales
Christine AFRIAT 544 92

DGRH A
SERVICE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
Brice LANNAUD, chef de service, adjoint à la directrice générale 540 38

DGRH A MMOASIRH - Mission de la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information des ressources humaines
Carine CAMEDESCASSE

DGRH A1
Sous-direction des études de gestion prévisionnelle, statutaires et des affaires communes
Thierry REYNAUD 540 02
Joëlle LE ROUX, adjointe

DGRH A1-1
Département des études d'effectifs et d'analyse des ressources humaines
Bruno REGUIGNE 565 10

DGRH A1-2
Département des études statutaires et réglementaires
Emmanuel DOSSIOS 547 91

DGRH A2
Sous-direction du pilotage du recrutement et de la gestion des enseignants-chercheurs
Fabien STROBEL 562 16

DGRH A2-1
Département du pilotage et d'appui aux établissements
Kim DAVID 560 53

DGRH A2-2
Département de conseil et d'appui aux instances nationales
Dominique COURBON 562 44

DGRH A2-3
Département des personnels enseignants-chercheurs des disciplines de santé
Maryline GENIEYS 560 82

DGRH
72-76 rue Regnault, 75013 PARIS

DGRH
DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES HUMAINES
Catherine GAUDY - directrice générale 01 55 55 40 00
fax 01 55 55 47 34
Henri RIBIERAS, chef de service, adjoint à la directrice générale 01 55 55 40 20

DGRH B
SERVICE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE
Florence DUBO, cheffe de service, adjointe à la directrice générale 543 00

DGRH MIPH - Mission à l'intégration des personnels handicapés
Catherine DE GROOF 548 82

DGRH B MMOASIRH - Mission de la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information des ressources humaines
Sébastien MOUROT

DGRH B2
Sous-direction de la gestion des carrières
Véronique GRIS 547 21
Gilles DELTHEIL, adjoint

DGRH B2-1
Bureau des enseignants du 1er degré
Catherine GENY-GUERY 547 75

DGRH B2-2
Bureau des affectations et des mutations des personnels du 2d degré
Maud SOULIER 545 50

DGRH B2-3
Bureau de gestion des carrières des personnels du 2d degré
Marine LAMOTTE D'INCAMPS 542 80

DGRH B2-4
Bureau des personnels enseignants du 2d degré hors académie
Julien MOISSETTE 546 20

DGRH B2-5
Bureau des affaires contentieuses et disciplinaires des 1er et 2nd degrés
Nathalie BATESTI 552 77

DGRH C
SERVICE DES PERSONNELS INGÉNIEURS, ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTÉ ET DES BIBLIOTHÈQUES
Annick WAGNER, cheffe de service, adjointe à la directrice générale 536 23

DGRH C MMOASIRH - Mission de la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information des ressources humaines
Sylvie BRUN

DGRH C1
Sous-direction des études de gestion prévisionnelle, statutaires et de l'action sanitaire et sociale
Thierry DELANOE 514 50

DGRH C1-1
Bureau des études de gestion prévisionnelle
Charles BOURDEAUD'HUY 535 27

DGRH C1-2
Bureau des études statutaires et réglementaires
Stéphanie FRECHET 514 92

DGRH C1-3
Bureau de l'action sanitaire et sociale
Marie-Laure MARTINEAU-GISOTTI 535 80

DGRH C2
Sous-direction de la gestion des carrières
Nadine COLLINEAU 501 00
Marie-Laure DUFOND, adjointe

DGRH C2-1
Bureau des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé
Arnaud LEDUC 515 40

DGRH C2-2
Bureau des personnels ingénieurs, techniques, adm, de recherche et de formation
Gisèle MACHEREY 501 44

DGRH C2-3
Bureau des personnels des bibliothèques
Dominique BELASCAIN 501 49

DGRH D
Sous-direction du recrutement
Jean-François PIERRE 545 00

DGRH D1
Bureau des affaires générales, réglementaires et des systèmes d'information
Benoit MARTIN 545 45

DGRH D2
Bureau des moyens et des marchés
Edouard CLAVIJO 542 56

DGRH D3
Bureau des concours enseignants du second degré de lettres, langues et du tertiaire
Damien DARFEUILLE 542 03

DGRH D4
Bureau des concours enseignants du premier degré et des concours du second degré de sciences, EPS, arts et vie scolaire
Brigitte COSSON-LADET 544 51

DGRH D5
Bureau des concours des personnels adm, techniques, sociaux et de santé, des biblio. et des ITRF
Dominique MOZZICONACCI 52495

DGRH E
SERVICE DE L'ENCADREMENT
Pierre MOYA, chef de service, adjoint à la directrice générale 523 26
fax 519 54

DGRH E MMOASIRH - Mission de la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information des ressources humaines
Christine GEHIN

DGRH E1
Sous-direction de la gestion prévisionnelle et des missions de l'encadrement
Laurence VENET-LOPEZ 513 69
fax : 519 54

DGRH E1-1
Bureau des statuts, de la réglementation et de la gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences
Géraldine GONCALVES 523 84

DGRH E1-2
Bureau des emplois fonctionnels et des carrières
Sébastien CHAUVIN 523 56

DGRH E1-3
Bureau des concours et des politiques de recrutement
Dominique POTAU 513 93

DGRH E2
Sous-direction de la gestion des carrières des personnels d'encadrement
Gilles BAL 512 90
fax : 519 54

DGRH E2-1
Bureau de l'encadrement administratif
Francia COMA 513 80

DGRH E2-2
Bureau des IA-IPR et des IEN
Philippe ETIENNE 539 86

DGRH E2-3
Bureau des personnels de direction des lycées et collèges
Amaury VILLE 518 55

Direction générale des ressources humaines

Ecole supérieure de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESEN)

L'Ecole supérieure de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est un service à compétence nationale, rattachée à la direction générale des ressources humaines (DGRH).

Elle est chargée de la conception, du pilotage et de la mise en œuvre de la formation des personnels d'encadrement pédagogiques et administratifs, des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des personnels des bibliothèques du ministère chargé de l'éducation nationale et du ministère chargé de l'enseignement supérieur, à l'exception de ceux gérés par le service de l'action administrative et des moyens.

S'agissant de l'encadrement supérieur, l'école est un opérateur de formation qui agit pour le compte de la mission de la politique de l'encadrement supérieur, placée sous l'autorité du secrétaire général du ministère chargé de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Elle concourt à des actions de réflexions et d'échanges sur le système français d'enseignement et de formation.

DGRH
DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES HUMAINES

Ecole supérieure de l'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Jean-Marie PANAZOL, chef de service, directeur de l'ESENER

05 49 49 25 50

fax :05 49 49 26 99

DGRH ESENER A

Département des formations des personnels de l'encadrement supérieur, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Nicole PELLEGRIN
Adjointe au directeur
05 49 49 25 20

DGRH ESENER B

Département des formations des personnels de l'enseignement scolaire

N...
Adjoint au directeur
05 49 49 25 01

DGRH ESENER C

Département de l'innovation, de la recherche et du développement numérique

Olivier DULAC
Adjoint au directeur
05 49 49 25 77

DGRH ESENER D

Département des partenariats et des relations extérieures

Jean-Claude CHAPU
Adjoint au directeur
05 49 49 25 49

DGRH ESENER E

Secrétariat général

Isabelle OBLET
05 49 49 25 80

DGRH ESENER E-CI

Cellule informatique

Pascal LITTIERE
05 49 49 25 04

DGRH ESENER E-CQ

Cellule qualité

N... 05 49 49 25 70

DGRH ESENER E-GRH

Cellule gestion des ressources humaines

Sylvie BOUTEILLE
05 49 49 25 55

DGRH ESENER E1

Bureau des affaires financières

Sylvia SEGANTIN
05 49 49 25 56

DGRH ESENER E2

Bureau de l'accueil des stagiaires, du patrimoine immobilier et du service intérieur

Bernard JEAN
05 49 49 25 12

Direction des affaires financières (DAF)

I. - La direction des affaires financières est responsable de la fonction financière ministérielle du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

II. - La direction des affaires financières coordonne la préparation des budgets des missions interministérielles « recherche et enseignement supérieur » et « enseignement scolaire ».

Elle définit, en liaison avec le ministère chargé du budget, les règles de paye applicables aux personnels des deux ministères.

Elle assure le suivi des dépenses salariales et des emplois des programmes budgétaires relevant des deux ministères.

Elle contribue à l'expertise technique et financière des projets statutaires et indemnitaires pour l'ensemble des personnels.

Elle assure l'exercice de la tutelle financière sur les opérateurs du ministère de l'éducation nationale.

Elle analyse le coût des actions menées par les ministères et réalise des études financières.

Elle assure la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information budgétaires et financiers des ministères.

Elle est chargée de l'animation de la fonction financière de l'administration centrale, des services déconcentrés et, conjointement avec les tutelles, des opérateurs.

Elle met en œuvre les règles de gestion budgétaire et comptable des établissements relevant des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Elle fournit une expertise et un appui à la mise en place de ressources financières extrabudgétaires.

III. - La direction des affaires financières est chargée des questions relatives aux pensions pour l'ensemble des personnels de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur.

IV. - La direction des affaires financières est responsable du programme « enseignement privé du premier et du second degré » arrêté dans les lois de finances. Elle traite des questions relatives aux établissements d'enseignement privés.

DAF- DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES**Guillaume GAUBERT - directeur****Frédéric BONNOT, chef de service, adjoint au directeur**

fax 01 55 55 27 27

01 55 55 12 30fax 01 55 55 26 59 **01 55 55 32 72****DAF BEAG**Bureau des études et des affaires
générales
Françoise LEGRAND 517 67**DAF CI - Cellule informatique**

Christian CHABBAL 537 91

DAF UGARH

Zouina KOUATI

532 75

DAF ASous-direction du budget
de la mission
« enseignement scolaire »

fax 527 44

Jean-Yves HERMOSO
561 66**DAF B**Sous-direction du budget de
la mission « recherche et
enseignement supérieur »

fax 587 34

Anne-Hélène BOUILLON
585 52**DAF C**Sous-direction de l'expertise
statutaire, de la masse
salariale, des emplois et des
rémunérations

fax 515 38

Grégory CAZALET 521 02
Gilles MAURICE, adjoint**DAF D**Sous-direction de
l'enseignement privé

fax 517 03

Sébastien COLLIAT,
chargé de l'intérim 537 15
Michel BLANC, adjoint 532 99**DAF E**Service des retraites de
l'éducation nationale

fax : 02 40 62 71 14

Sylvain MERLEN
02 40 62 71 04**DAF DCISIF**Département
du contrôle
interne et des
systèmes
d'information
financiersDéborah BE
521 61**DAF A1**Bureau du budget de la
mission « enseignement
scolaire »Lionel LEYCURAS
533 20**DAF B1**Bureau du budget de la
mission interministérielle
« recherche et enseignement
supérieur »Nicolas FOUTRIER
585 67**DAF C1**Bureau de l'expertise
statutaire et indemnitaireMichel BIBAL
512 80**DAF D1**Bureau des personnels
enseignant dans les
établissements
d'enseignement privés
sous contratNathalie LAWSON
537 88**DAF E CAJFC**Cellule des affaires
juridiques, de la formation
et de la communicationBénédicte CHABERNAUD
02 40 62 71 51**DAF A2**Bureau de la comptabilité
de l'enseignement
scolaire

N... 531 74

DAF B2Bureau des opérateurs de
l'enseignement supérieur et de
la rechercheJean-Philippe TREBILLON
566 77**DAF C2**Bureau de la masse salariale
et du suivi du plafond
d'emploisChristine LECOMTE
531 98**DAF D2**Bureau du budget, de la
performance et du
dialogue de gestionJean-Philippe MOLERE
516 85**DAF E1**Département des affaires
générales et du système
d'informationMichel LEMAITRE
02 40 62 71 20**DAF A3**Bureau de la
réglementation comptable
et du conseil aux EPLECatherine GAGELIN
537 60**DAF B3**Bureau de la comptabilité de
l'enseignement supérieur et de
la recherche, centre de
services partagés subventions
et recettesPhilippe CARBONI
567 05**DAF C3**

Bureau des rémunérations

Laure BATALLA
532 70**DAF D3**Bureau du droit des
établissements
d'enseignement privés et
des affaires généralesThomas LEWIN
521 81**DAF E2**Département de la gestion
des cotisations et des
relations avec les régimes
de retraiteSéverine
IMBERDORF
02 40 62 72 32**DAF A4**Bureau des opérateurs de
l'enseignement scolaireLiliane COLAS
532 92**DAF E3**

Département des retraites

Catherine RIOU
02 40 62 71 32

DAF - 110 rue de Grenelle 75007 PARIS

DAF B - Sous-direction du budget de la mission « recherche et enseignement supérieur » - 1 rue Descartes, 75007 PARIS

DAF E - Service des retraites de l'éducation nationale - Immeuble Kerquessaud, 9 rue de la Croix Moriau 44350 GUERANDE

Direction des affaires juridiques (DAJ)

La direction des affaires juridiques exerce une fonction de conseil, d'expertise et d'assistance auprès de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements. A ce titre, elle est consultée sur les projets de textes législatifs ou réglementaires préparés par les directions générales et les autres directions et assure le suivi des procédures d'adoption de ces textes. Elle est responsable de la codification des textes législatifs et réglementaires.

Elle représente les ministres devant les juridictions dans les instances ne relevant pas du contentieux des pensions ou de la compétence des services déconcentrés.

Elle assure la diffusion des compétences et connaissances juridiques auprès de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics sous la tutelle des ministres.

Elle assure le secrétariat du conseil supérieur de l'éducation.

DAJ PCRMPôle de coordination des
ressources et des moyensMarie-Véronique PATTE-SAMAMA
535 47**DAJ PCRM-GREFFE**fax 515 88 et 524 90
Antoine LEANDRI 505 43**DAJ PCRM-UGARH**

N... 510 45

**DAJ
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES****Catherine MOREAU - directrice****Fabienne THIBAU-LEVEQUE, chef de service, adjointe à la directrice**

Julius COIFFAIT, chargé de mission

fax 01 55 55 28 55

01 55 55 14 82

fax 01 55 55 32 97

01 55 55 36 46**DAJ MICOD**

Mission de codification

N...

DAJ CIDJCentre d'information et de
documentation juridiqueFrédérique VERGNES
536 21**DAJ A**Sous-direction des affaires juridiques
de l'enseignement scolaire

Timothée GALLAUD 518 37

Michel DELPECH, adjoint 515 11

DAJ A1Bureau des consultations et du contentieux
relatifs aux établissements et à la vie
scolaire

Stéphanie GUTIERREZ 518 38

DAJ A2Bureau des consultations et du contentieux
relatifs aux personnels enseignants
titulaires

David GUILLARME 537 06

DAJ A3

Bureau des affaires générales

Stéphanie FRAIN 539 05

DAJ A4Bureau des consultations et du contentieux
relatifs aux personnels enseignants non
titulaires et aux personnels non
enseignants

Francine LEROYER-GRAVET 538 47

DAJ BSous-direction des affaires juridiques de
l'enseignement supérieur et de la
recherche

Olivier SERRE 502 50

DAJ B1Bureau des consultations et de l'assistance
juridique

Véronique VAROQUEAUX 502 53

DAJ B2Bureau des affaires contentieuses de
l'enseignement supérieur et de la recherche

Virginie RIEDINGER 502 68

DAJ

99 rue de Genelle, 75007 PARIS

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)

I. - La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance exerce ses compétences d'évaluation et de mesure de la performance dans les domaines de l'éducation et de la formation.

Elle contribue à l'évaluation des politiques conduites par le ministère de l'éducation nationale.

II. - La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance est chargée de la conception, de la gestion et de l'exploitation du système d'information statistique en matière d'enseignement. Elle a la responsabilité des répertoires et nomenclatures utilisés dans les systèmes d'information des ministères chargés de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

Elle exerce une fonction de suivi statistique, d'expertise et d'assistance pour l'ensemble du ministère de l'éducation nationale. Elle garantit la qualité de la production statistique.

III. - Par sa fonction d'expertise et de conseil, la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance assure la cohérence et la qualité de la mesure de la performance du système éducatif aux niveaux national et territorial.

Elle conçoit et met à disposition de l'ensemble des acteurs du système éducatif des outils d'aide à l'évaluation, au pilotage et à la décision.

Elle élabore des prévisions à court et moyen termes et contribue aux travaux de prospective nationale et territoriale en matière d'éducation et de formation.

IV. - La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance rend compte de l'état du système de formation et d'éducation au moyen d'études qu'elle mène et de recherches qu'elle engage avec des établissements d'enseignement supérieur ou des organismes de recherche.

Par la diffusion de l'ensemble de ses travaux et productions, elle contribue à éclairer le débat public sur l'éducation et la formation.

En liaison avec le ministère chargé de la recherche, elle contribue à orienter la politique de la recherche en matière d'éducation et de formation et concourt au développement de ses travaux et à la valorisation de ses résultats.

Elle participe pour le ministère de l'éducation nationale aux projets européens ou internationaux destinés à comparer les performances et les modes de fonctionnement des différents systèmes éducatifs.

Pour les questions intéressant à la fois l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur, elle apporte son concours à la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et réciproquement.

DEPP
DIRECTION DE L'ÉVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PERFORMANCE

Fabienne ROSENWALD – directrice

Gilles FOURNIER, chef de service, adjoint à la directrice

fax 01 55 55 77 13

01 55 55 77 00

DEPP UGARH

Michael SHEBABO
570 58

01 55 55 77 12

DEPP A

Sous-direction des synthèses

Cédric AFSA 572 10

DEPP A1

Bureau des études statistiques sur la formation des adultes, l'apprentissage et l'insertion des jeunes

Roselyne KERJOSSE 572 67

DEPP A2

Bureau des études statistiques sur les personnels

Pierrette BRIANT 571 30

DEPP A3

Bureau du compte de l'éducation et du patrimoine des établissements

Stéphanie LEMERLE 574 49

DEPP A4

Bureau des nomenclatures et répertoires

Marie-Luce COURTOUX 571 29

DEPP B

Sous-direction des évaluations et de la performance scolaire

Daniel AUVERLOT 577 14
Jean-Pierre MATTENET, adjoint 514 02

DEPP B1

Bureau des études statistiques sur les élèves
Hélène MICHAUDON 572 39

DEPP B2

Bureau de l'évaluation des élèves

Bruno TROSSEILLE 577 20

DEPP B3

Bureau des études sur les établissements et l'éducation prioritaire

Fabrice MURAT 577 38

DEPP B4

Bureau de l'évaluation des actions éducatives et des expérimentations

Olivier COSNEFROY 577 46

DEPP BAFCG - Bureau des affaires financières et du contrôle de gestion

Abdelhadi AIT-HADI 576 47

DEPP DVE - Département de la valorisation et de l'édition

Laurent BERTON 576 31

DEPP MIREI - Mission aux relations européennes et internationales

Florence LEFRESNE 560 79

DEPP MIPEREF

Mission du pilotage des études et des recherches sur l'éducation et la formation

Caroline SIMONIS-SUEUR 565 44

DEPP COMCQ - Cellule organisation, méthodes et certification qualité

Sabrina ISSAD 561 94

DEPP CISAD

Centre de l'informatique statistique et de l'aide à la décision

Jean-Paul DISPAGNE 572 25

DEPP

61-65 rue Dutot, 75015 PARIS

Délégation à la communication (DELCOM)

La délégation à la communication élabore la politique d'information et de communication interne et externe des ministères et coordonne sa mise en œuvre aux niveaux central et déconcentré.

DELCOM DÉLÉGATION À LA COMMUNICATION

Clélia MORALI, déléguée

fax : 01 55 55 07 29

01 55 55 06 59

Laure-Aurélia GUILLOU, adjointe à la déléguée
chargée de l'éducation nationale

01 55 55 14 57

Maud DESBROUSSES, adjoint à la déléguée
chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche

01 55 55 90 01

Olivier COLAS, adjoint à la déléguée
chargé de la communication interne et de la communication numérique

01 55 55 14 70

DELCOM UGARH

Elisabeth DIVET

514 06

DELCOM 1

Bureau de la communication pour l'enseignement supérieur et la recherche

Fabien MUSITELLI

590 01

DELCOM 2

Bureau de la veille et des études

Jacques AMSELLEM

514 60

DELCOM 3

Bureau de presse

Agnès LONGUEVILLE

530 10

DELCOM 4

Bureau du Web

Xavier HANNOUN

502 37

DELCOM 5

Bureau de l'animation de la communication interne et des réseaux

Anne DEMANGEOT-FRANÇOISE

517 83

DELCOM 6

Bureau de la création graphique et de la production multimédia

Frédérique JAMIN-LORENCEAU

524 93

DELCOM 7

Bureau des campagnes, des événements et des partenariats

Caroline DE LASTIC

527 24

DELCOM

110 rue de Grenelle, 75007 PARIS

Délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (DREIC)

La délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération coordonne les politiques européenne, internationale et de coopération des ministères. Elle contribue à l'ouverture internationale du système éducatif français, à sa valorisation à l'extérieur des frontières et au développement de la francophonie.

Elle coordonne le développement des liens, des échanges et de la coopération avec les systèmes scolaires, universitaires et de recherche étrangers. A cette fin, elle contribue à la préparation des accords bilatéraux ainsi qu'à l'élaboration des projets conduits dans le cadre des organisations européennes ou internationales compétentes.

Elle contribue à préparer les positions des ministères et assure leur représentation, en accord avec les directions concernées et sous réserve de leurs compétences propres, dans les instances et rencontres internationales, notamment dans les conseils et comités européens de l'éducation.

Elle apporte son concours à la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et à la direction générale de la recherche et de l'innovation pour la définition des mesures et la tenue des dialogues nécessaires à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Elle coordonne, dans le cadre des orientations données par le ministre, l'élaboration des axes d'une stratégie européenne et internationale en matière d'enseignement scolaire, en concertation avec les directions et services du ministère de l'éducation nationale et des établissements publics à vocation internationale qui lui sont rattachés. Elle contribue à la mise en œuvre et assure le suivi de cette stratégie, notamment dans le cadre des instances interministérielles.

Elle apporte son concours à la direction générale de l'enseignement scolaire pour la liaison avec les partenaires étrangers concernant les dispositifs d'enseignement international.

Elle appuie et coordonne les services déconcentrés dans le domaine des relations internationales et européennes.

Elle rassemble et synthétise, en coordination avec les directions des ministères, notamment la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, des analyses et des informations sur les systèmes éducatifs étrangers et la dimension internationale des politiques d'éducation et de formation.

DREIC MVE
Mission valorisation et évènementiel
N...

DREIC MDPR
Mission de liaison avec les directions de programmes et les réseaux
Jean-Luc CLEMENT
574 90

DREIC
DELEGATION AUX RELATIONS EUROPEENNES ET INTERNATIONALES ET A LA COOPÉRATION
Marianne DE BRUNHOFF, déléguée
fax : 01 55 55 74 61
01 55 55 75 30
01 55 55 66 40

DREIC UGARH
Isabelle DOUSSOT
573 45

DREIC A
SOUS-DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES
Judikaël REGNAUT
508 18
N..., adjoint
504 17

DREIC B
SOUS-DIRECTION DES AFFAIRES EUROPEENNES ET MULTILATERALES
Hervé TILLY
508 80

DREIC A1
Département Asie et Afrique subsaharienne
N...
573 15

DREIC B1
Département de l'Union européenne et des organisations multilatérales
Clarisse BOUDARD
565 62

DREIC PMFI
Département promotion de la mobilité et des formations internationales
Michel LE DEVEHAT
573 39

DREIC A2
Département Afrique du nord, Moyen-Orient, Amériques et pays en crise
Olivier GIRON
520 16

DREIC B2
Département Europe, Russie, Caucase et Asie centrale
Florentine PETIT
508 89

DREIC VSAB
Département veille, synthèse et affaires budgétaires
Dominique DUCROCQ
535 92

Service de l'action administrative et des moyens (SAAM)

I. - Le service de l'action administrative et des moyens assure la gestion administrative, logistique et financière de l'administration centrale.

Il réalise pour l'ensemble des personnels de l'administration centrale les prévisions relatives à la masse salariale dont il assure le pilotage et la gestion. Il a compétence en matière de gestion des emplois et des personnels, à l'exception des personnels d'encadrement supérieur et d'inspection.

Il définit et conduit, en relation avec la direction générale des ressources humaines et la direction des affaires financières, la politique des ressources humaines des personnels qu'il gère.

Il élabore et met en œuvre la politique immobilière et la politique d'achat des ministères.

Il développe, en relation avec la direction des affaires financières, le contrôle de gestion. Il anime les procédures d'évaluation et de recherche de la performance.

Il assure le secrétariat du comité technique d'administration centrale.

Il met en œuvre la politique d'archivage des ministères.

II. - Le service de l'action administrative et des moyens contribue à la préparation du programme budgétaire de soutien de la politique de l'éducation nationale arrêté dans les lois de finances et relevant du ministère de l'éducation nationale et au contrôle de son exécution.

Il répartit les crédits qu'il gère au titre de ce programme entre les services déconcentrés.

SAAM UGARH

Nicole CRESSEND

532 80

SAAM

Cellule communication

Cécile COULAIS

538 28

**SAAM
SERVICE DE L'ACTION ADMINISTRATIVE
ET DES MOYENS****Edouard LEROY - chef de service**

fax 01 55 55 17 38

01 55 55 32 00**SAAM MCSPD**Mission centre de
services partagés
dépenses

Frédéric VICHON

SAAM ASOUS-DIRECTION DE LA
GESTION DES RESSOURCES
HUMAINES POUR
L'ADMINISTRATION CENTRALE

fax 514 51

Cécile BOURLIER 515 98

SAAM CSOUS-DIRECTION DU
PILOTAGE ET DU DIALOGUE
DE GESTION

fax 512 67

Patrick PAURICHE 521 87

SAAM DSOUS-DIRECTION DE LA
LOGISTIQUE DE
L'ADMINISTRATION CENTRALE

fax 512 17

Edmond LANOIRE 513 07
Isabelle OGER, adjointe 528 61**SAAM ACHATS**

Mission des achats

Philippe AJUELOS

525 76

fax 525 79

SAAM MAPCMission des
archives et du
patrimoine culturelFabien
OPPERMANN

500 58

fax 500 78

SAAM A MCMPPMission de conseil en mobilité et
parcours professionnels

Pascale THIBAUT 581 15

SAAM C1Département du budget et du
dialogue de gestion

Jacqueline PILLET

511 76

SAAM D1

Bureau budgétaire et financier

Marylène IANNASCOLI

514 89

SAAM ACHATS 1Bureau de l'ingénierie
des achats

Cécile BRIAND

560 78

SAAM A MMCSIRHMission de modernisation et de
coordination des systèmes
d'information des ressources
humaines

Sophie Dreux 514 13

SAAM D2

Bureau des services généraux

Nadine MIALI

515 04

SAAM ACHATS 2Bureau du réseau
d'acheteurs et de
l'assistance juridiqueMyriam AZOULAY-
TROJMAN

527 82

SAAM A1Bureau de la gestion prévisionnelle
et du dialogue socialJean-Christophe LEFEBVRE
511 20**SAAM D4**Bureau de la logistique du site
Descartes

Jadwiga CRESTA

585 09

SAAM A2Bureau de gestion statutaire et des
rémunérations

Florence BOISLIVEAU 539 85

SAAM D5Bureau
des services techniques

Antony LAROSE

513 78

SAAM ACHATS 3Bureau de la gestion
des marchés
nationaux et de la
performance des
achats

Laure ARNAL

519 60

SAAM A3

Bureau de la formation

Catherine FERRIOL 524 23

SAAM - 110 rue de Grenelle, 75007 PARIS
SAAM A3 - 61-65 rue Dutot, 75015 PARIS
SAAM D4 - 1 rue Descartes 75005 PARIS
SAAM MAPC - 97 rue de Grenelle, 75007 PARIS

Direction générale de l'enseignement scolaire : (D.G.E.S.C.O)

I. - La direction générale de l'enseignement scolaire élabore la politique éducative et pédagogique et assure la mise en œuvre des programmes d'enseignement des écoles, des collèges, des lycées et des lycées professionnels.

Elle définit le cadre et assure l'animation des actions de formation continue organisées dans les établissements du second degré.

Elle élabore la réglementation relative à l'organisation et au fonctionnement des écoles et des établissements du second degré.

En liaison avec la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et la direction générale des ressources humaines, elle définit la politique de recrutement des personnels et les orientations générales de la politique de formation initiale et continue des enseignants des premier et second degrés.

Elle assure la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information dans les domaines relevant de ses compétences.

Elle définit et anime la politique de scolarisation des élèves présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé. Elle coordonne la politique de formation et de professionnalisation pour ce qui relève de l'enseignement spécialisé. Elle définit la politique relative à l'éducation prioritaire. Elle en anime et évalue la mise en œuvre.

Elle attribue les aides auxquelles peuvent prétendre les associations éducatives qui prolongent l'action de l'enseignement public.

Elle définit la politique en matière de vie scolaire, de prévention et d'action sanitaire et sociale en faveur des élèves.

Elle est chargée des questions pédagogiques relatives aux établissements d'enseignement scolaire privés.

Elle contribue à l'action européenne et internationale relative à l'enseignement scolaire et favorise, en liaison avec la délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération, la mobilité des enseignants et des élèves des formations générales, technologiques et professionnelles ainsi que le développement de l'enseignement international. Elle exerce la tutelle pédagogique des établissements scolaires français à l'étranger.

II. - La direction générale de l'enseignement scolaire est responsable des programmes budgétaires relatifs à l'enseignement scolaire public du premier degré, à l'enseignement scolaire public du second degré et à la vie de l'élève arrêtés dans les lois de finances.

Elle fixe aux autorités académiques leurs objectifs dans le champ de ces missions et évalue leurs résultats.

Elle alloue aux autorités académiques les moyens en crédits et en emplois destinés aux écoles et aux établissements publics du second degré.

DGESCO DEI
Département des relations européennes et internationales
Anna-Livia SUSINI-COLLOMB 508 98

DGESCO DRDIE
Département de la recherche et du développement, de l'innovation et de l'expérimentation
Isabelle ROBIN 510 42

DGESCO DIV
Département de l'information et de la valorisation
Nelson VALLEJO-GOMEZ 520 62

DGESCO
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE
Florence ROBINE, directrice générale 01 55 55 12 70 fax : 01 55 55 38 54
Xavier TURION, chef de service, adjoint à la directrice générale 01 55 55 37 48
Grégory PREMON, chargé de mission

DNE - DIRECTION DU NUMERIQUE POUR L'EDUCATION
(commun SG)
Mathieu JEANDRON, directeur 01 55 55 32 41

DGESCO
Mission chargée de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire
N... 530 79

DGESCO UGARH
Christiane VEYRET 536 04

DGESCO A
SERVICE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DE L'ACTION PEDAGOGIQUE
Jean-Marc HUART, chef de service fax 523 06 534 95

DGESCO B
SERVICE DU BUDGET, DE LA PERFORMANCE ET DES ETABLISSEMENTS
Alexandre GROSSE, chef de service fax 523 06 535 52

DGESCO A1
Sous-direction du socle commun, de la personnalisation des parcours scolaires et de l'orientation
Roger VRAND 510 32

DGESCO A2
Sous-direction des lycées et de la formation professionnelle tout au long de la vie
Brigitte DORIATH 537 31
Brigitte TROCME, adjointe à la sous-directrice 578 19

DGESCO MAF
Mission de l'accompagnement et de la formation
N... 516 70

DGESCO MPE
Mission du pilotage des examens
Rodolphe DELMET 513 38

DGESCO B1
Sous-direction de la gestion des programmes budgétaires
Philippe THURAT 513 74

DGESCO B2
Sous-direction de la performance et du dialogue avec les académies
Catherine VIEILLARD 513 47

DGESCO B3
Sous-direction de la vie scolaire, des établissements et des actions socio-éducatives
Françoise PETREAU 537 29

DGESCO A1 MLFLF
Mission langue française et langues de France
Pierre LAPORTE 502 28

DGESCO A2 MEE
Mission éducation économie
Murielle TESSIER SOYER 515 29

DGESCO MAF 1
Bureau des contenus d'enseignement et des ressources pédagogiques
Pierre SEBAN 522 80

DGESCO B1-1
Bureau du programme « enseignement scolaire public du premier degré »
Philippe ROUSSIGNOL 530 80

DGESCO B2 MOM
Mission « outre-mer »
Frédérique CHARBONNIERAS 519 40

DGESCO B3-MDE
Mission « prévention des discriminations et égalité fille-garçon »
Judith KLEIN 530 18

DGESCO A1-1
Bureau des écoles
Marie-Claire DUPRAT 536 86

DGESCO A2-1
Bureau des formations générales et technologiques
Mathieu MONTHEARD 539 63

DGESCO MAF 2
Bureau de la formation des personnels enseignants et d'éducation
Sarah ROUX-PERINET 536 71

DGESCO B1-2
Bureau du programme « enseignement scolaire public du second degré »
Catherine FRUCHET 511 77

DGESCO B2-1
Bureau du suivi des stratégies et performances académiques
Catherine DUBOSCQ 522 34

DGESCO B3-DNVL
Délégué national à la vie lycéenne
Ali RABEH 509 34

DGESCO A1-2
Bureau des collèges
Nicolas FELD-GROOTEN 513 86

DGESCO A2-2
Bureau de la formation professionnelle initiale
Véronique GUEGUEN 532 20

DGESCO B1-3
Bureau du programme « vie de l'élève »
Francis LETKI 512 61

DGESCO B2-2
Bureau de la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information
Nicolas SOLIGNY 517 59

DGESCO B3-1
Bureau de la santé, de l'action sociale et de la sécurité
Véronique GASTE 538 70

DGESCO A1-3
Bureau de la personnalisation des parcours scolaires et de la scolarisation des élèves handicapés
Isabelle BRYON 510 80

DGESCO A2-3
Bureau des diplômes professionnels
Arnaud LACOURT 535 56

DGESCO B12
Bureau de la synthèse budgétaire, des études et du contrôle de gestion
Frédéric SPRYWA 538 64

DGESCO MIPREV
Mission chargée de la prévention des dérives sectaires et de la radicalisation
N... 528 60

DGESCO A1-4
Bureau de l'orientation et de l'insertion professionnelle
Ghislaine FRITSCH 506 15

DGESCO A2-4
Bureau de la formation professionnelle continue
Yves BEAUVOIS 536 97

DGESCO B3-2
Bureau de la politique d'éducation prioritaire et des dispositifs d'accompagnement
Marc BABLET 530 63

DGESCO B3-3
Bureau du fonctionnement des écoles et des établissements, de la vie scolaire, des relations avec les parents d'élèves et de la réglementation
Liv LIONET 511 54

DGESCO
107 rue de Grenelle, 75007 PARIS – sauf
DGESCO A2 - sous-direction des lycées et de la formations professionnelle tout au long de la vie,
97 rue de Grenelle, 75007 PARIS

DGESCO B3-4
Bureau des actions éducatives, culturelles et sportives
Ayda HADIZADEH BOROUJANI 521 55

Direction du numérique pour l'éducation (D.N.E.)

Direction du numérique pour l'éducation :

La direction du numérique pour l'éducation est une direction commune au secrétariat général et à la direction générale de l'enseignement scolaire.

I. - La direction du numérique pour l'éducation assure la mise en place et le déploiement du service public du numérique éducatif.

Elle définit la politique de développement des ressources, des contenus et des services numériques pour répondre aux besoins de la communauté éducative. Elle crée les conditions d'un déploiement cohérent de ces ressources, et en assure la valorisation et la diffusion.

Elle assure une fonction d'impulsion, d'expertise et d'appui aux grands projets structurants du numérique éducatif.

Elle prépare les orientations stratégiques et les éléments de programmation en matière de numérique éducatif et de systèmes d'information.

Elle conduit la politique partenariale avec les acteurs publics et privés de la filière numérique.

Elle assure une fonction de veille, de prospective et de communication dans le domaine du numérique éducatif et de l'innovation.

Elle anime les réseaux pédagogiques, accompagne les pratiques, valorise les innovations dans le domaine du numérique.

Elle conçoit, dans le cadre des objectifs fixés par la direction générale de l'enseignement scolaire, les dispositifs de formation initiale et continue des enseignants au numérique et par le numérique.

Elle assure la coordination et l'animation des pôles académiques chargés de mettre en place la stratégie numérique dans les académies.

Elle coordonne le volet numérique de l'activité des opérateurs de l'enseignement scolaire, en lien avec la direction générale de l'enseignement scolaire et la direction des affaires financières, et définit les orientations stratégiques dans ce domaine.

II. - La direction du numérique pour l'éducation dispose d'une compétence générale en matière de pilotage et de mise en œuvre des systèmes d'information. A ce titre, elle représente les ministères auprès des structures interministérielles en charge des systèmes d'information et de communication.

Pour le ministère de l'éducation nationale, elle assure le cadrage opérationnel, technique et juridique des projets numériques et pilote les relations avec les partenaires concernés.

Elle assure la maîtrise d'ouvrage, la mise en œuvre et la maintenance de l'infrastructure technique adaptée à ces projets.

Elle conçoit, met en œuvre et assure la maintenance des systèmes d'information et de communication.

Elle élabore, en lien avec les maîtrises d'ouvrage, le schéma stratégique des systèmes d'informations et des télécommunications, et conduit sa mise en œuvre opérationnelle.

Elle assure la maîtrise d'œuvre des projets informatiques et numériques et en propose la programmation budgétaire.

Elle assure une mission de contrôle de gestion dans le domaine du numérique pour l'éducation.

Pour le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, la direction du numérique pour l'éducation participe, avec les directions en charge de la maîtrise d'ouvrage, à l'élaboration du schéma stratégique des systèmes d'informations et des télécommunications. Elle peut assurer la maîtrise d'œuvre des projets et la maintenance des infrastructures techniques définis dans ce cadre.

DNE CERP
Cellule expertise et relations
partenariales
N...

DNE SIS
Secrétariat des instances
stratégiques
N... 533 24

DNE
DIRECTION DU NUMERIQUE POUR L'EDUCATION
Mathieu JEANDRON, directeur
01 55 55 32 41

DNE BAGCG
Bureau des affaires générales et du
contrôle de gestion
Murielle LAVELLE-CASSANO 585 18

DNE UGARH
Marina GUILLORET 505 86

DNE A
SERVICE DU DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE EDUCATIF
Jean-Yves CAPUL, chef de service 599 34
Catherine GRAZIANI, adjointe au chef de service 534 05

DNE B
SERVICE DES TECHNOLOGIES ET DES SYSTEMES D'INFORMATION
Michel MONNERET, chef de service adjoint au directeur 513 82

DNE MFNN
Mission de la
formation au et par
le numérique
Guillaume LION 597 00

DNE A1
Département du développement et de
la diffusion des ressources numériques
Alain THILLAY 590 57

DNE NUMERI'LAB
Mission
d'incubation de
projets numériques
Claudio CIMELLI 577 91

DNE B1
Sous-direction des infrastructures
techniques et de l'exploitation
Laurent LE PRIEUR, faisant fonction 525 86
François GILLES, adjoint au sous-
directeur

DNE B2
Sous-direction des systèmes
d'information
Eric LESTRADE 509 51
N..., adjoint au sous-directeur

DNE CAPA
Cellule chargée de
la coordination et
de l'animation des
pôles académiques
N... 581 70

DNE A2
Département du développement des
usages et de la valorisation des
pratiques
Pascale MONTROL AMOUROUX 580 91

DNE A3
Département des infrastructures et des
services pour les établissements et la
vie de l'élève
Dorothée DANIELEWSKI 583 37

DNE B1-1
Bureau des expertises techniques, des
projets d'infrastructures et de la
sécurité des systèmes d'information
N... 536 42

DNE B2-1
Bureau des projets et des applications
nationales
Marcel DETURCHE 567 48

DNE B1-2
Bureau du pilotage de l'exploitation des
systèmes d'information
Claude SAIVE 513 70

DNE B2-2
Bureau de l'ingénierie et du déploiement
des systèmes d'information et de
communication de l'administration
centrale
Catherine BRAX 520 33

DNE B1-3
Bureau des infrastructures techniques
et des prestations de service
informatique pour l'administration
centrale
Lamia HOUFANI-TOUAFCHIA 510 67

DNE B2-3
Bureau de la qualité, des méthodes et
des outils
Laurence MORANDI 520 68

DNE – 110 rue de Grenelle, 75007 PARIS
DNE A1 – 107 rue de Grenelle, 75007 PARIS
DNE B & BAGCG – 61-65 rue Dutot, 75015 PARIS

Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (D.G.E.S.I.P.)

I. - La direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle élabore et met en œuvre la politique relative à l'ensemble des formations supérieures, initiales et tout au long de la vie, relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Elle veille à la mise en œuvre, par les établissements relevant de sa compétence, de leurs missions d'orientation et d'insertion professionnelle, et les accompagne dans l'exercice de leur autonomie.

Elle impulse et coordonne la rédaction de la stratégie nationale d'enseignement supérieur, y compris dans sa dimension européenne et internationale.

Elle est responsable des programmes « formations supérieures et recherche universitaire » et « vie étudiante » arrêtés dans les lois de finances.

Elle établit le projet annuel de performance et le rapport annuel de performance de ces programmes, dont elle suit l'exécution budgétaire.

II. - La direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle exerce la tutelle des établissements publics relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et élabore le cadre juridique de leur organisation et de leur fonctionnement, en s'appuyant, en tant que de besoin, sur les recteurs, chanceliers des universités.

Elle répartit les moyens entre les établissements d'enseignement supérieur à partir d'une analyse de leurs activités et de leurs performances. Elle définit les orientations stratégiques de la politique du patrimoine immobilier de l'enseignement supérieur et assure le suivi des contrats de projet Etat-régions pour les opérations qui concernent les établissements relevant de sa tutelle ainsi que les centres régionaux des œuvres universitaires. Elle assure le pilotage des plans campus.

Elle définit une politique d'accréditation des établissements et d'habilitation qui prend en compte prioritairement les objectifs de cohérence et de qualité, la fédération des forces pédagogiques et scientifiques et la maîtrise raisonnée des flux d'étudiants et de diplômés. Pour l'accomplissement de ses missions, elle s'appuie sur les travaux du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

III. - La direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle fixe le cadre national des formations et la structure des niveaux de diplômes et élabore les textes réglementaires y afférents. Elle met en œuvre une politique active d'orientation et de préparation à l'insertion professionnelle, en lien avec la direction générale de l'enseignement scolaire et le service public de l'orientation.

Elle assure le lien avec les autres ministères sur le champ de la formation. Dans le cadre de l'expression de la tutelle conjointe, elle exerce les compétences dévolues au ministre chargé de l'enseignement supérieur concernant les établissements de formation et d'enseignement supérieur relevant d'autres ministères.

Elle exerce les compétences dévolues au ministre chargé de l'enseignement supérieur concernant les établissements de formation et d'enseignement supérieur privés.

Elle définit les actions propres à promouvoir la réussite de tous et à améliorer les conditions de vie des étudiants.

Elle exerce la tutelle sur le centre national et les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires. Elle est chargée de la réglementation et du suivi des aides aux étudiants.

Elle participe à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie numérique pour l'enseignement supérieur, qui vise à faire du numérique un levier de rénovation pédagogique d'attractivité renforcée de l'enseignement supérieur dans le monde et plus particulièrement dans les pays francophones.

IV. - Conjointement avec la direction générale de la recherche et de l'innovation, la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle :

— garantit aux niveaux national et territorial, la cohérence des politiques d'enseignement supérieur et de recherche, élabore la stratégie de contractualisation de site et conduit, en lien avec les autres ministères exerçant la tutelle sur des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, le dialogue stratégique et de performance avec les communautés et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

— pilote le programme des investissements d'avenir ;

— définit, en liaison avec le secrétaire général et la direction générale des ressources humaines, les stratégies de ressources humaines des établissements de recherche et d'enseignement supérieur, en particulier la politique de l'encadrement supérieur et de l'emploi scientifique ;

— favorise la promotion de la parité et de la lutte contre les discriminations ;

— définit la politique de documentation et d'information scientifique et technique à l'appui des missions d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation ;

— assure la maîtrise d'ouvrage et la cohérence des systèmes d'information dans les domaines relevant de sa compétence et en définit l'architecture et la gouvernance ;

— garantit la production, la qualité et la valorisation des informations statistiques nécessaires à la connaissance et au pilotage de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

— assure le secrétariat du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

V. - Conjointement avec la direction générale de la recherche et de l'innovation, la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle :

— contribue à définir les stratégies européennes et internationales en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation ;

— assure, en liaison avec la délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération, la coordination de leur mise en œuvre ;

— définit, en liaison avec la délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération, les mesures nécessaires à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche, et, à ce titre, participe aux négociations communautaires ;

— participe, en liaison avec la délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération, aux négociations internationales dans ses domaines de compétence ;

— favorise l'ouverture internationale des formations de l'enseignement supérieur ainsi que la mobilité des étudiants et de l'ensemble des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche.

DGESIP CCS
Collège des conseillers scientifiques

DGESIP MEC
Mission expertise et conseil auprès des établissements
N...

CNESER disciplinaire

DGESIP
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE
Simone BONNAFOUS - directrice générale 563 00 fax : 560 03
Frédéric FOREST, chef de service, adjoint à la directrice générale 562 00
N..., chargé de mission 567 76

DGESIP PCAG
Pôle de coordination des affaires générales
Sylvie VASSEUR 586 89

DGESIP UGARH
Gilles RAYNAUD 579 45

Services communs avec la DGRI

DGESIP A
SERVICE DE LA STRATEGIE DES FORMATIONS ET DE LA VIE ETUDIANTE
Rachel-Marie PRADEILLES-DUVAL,
cheffe de service 566 41

DGESIP B
SERVICE DE LA STRATEGIE DE CONTRACTUALISATION, DU FINANCEMENT ET DE L'IMMOBILIER
Eric PIOZIN, chef de service 562 00

DGESIP/DGRI A
SERVICE DE LA COORDINATION DES STRATEGIES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
Alain ABECASSIS, chef de service 588 53

DGESIP A MPNES
Mission de la pédagogie du numérique pour l'enseignement supérieur
Marie-Françoise CROUZIER 517 05

DGESIP A1
Sous-direction des formations et de l'insertion professionnelle
Franck JARNO 579 56

DGESIP A2
Sous-direction de la vie étudiante
Christophe CASTELL 560 88

DGESIP B1
Sous-direction du dialogue contractuel
Gérard MAILLET 563 61

DGESIP B2
Sous-direction du financement de l'enseignement supérieur
Stéphane CALVIAC 560 22

DGESIP B3
Sous-direction de l'immobilier
Guillaume DECROIX 581 79

DGESIP/DGRI A1
Sous-direction du pilotage stratégique et des territoires
Michel MARIAN 579 00

DGESIP/DGRI A2
Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques
Isabelle KABLA-LANGLOIS 582 69

DGESIP/DGRI B
Mission Europe et international pour la recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur
Denis DESPREAUX, responsable 582 38

DGESIP A1-1
Département du lien formation – emploi
Christine BRUNIAUX 566 58

DGESIP A2-1
Département des aides aux étudiants
Didier ROUX 560 31

DGESIP B1-1
Département des contrats de sites
Philippe ALCOUFFE 567 16

DGESIP B2-1
Département de la synthèse budgétaire
Cécile DRAYE 563 37

DGESIP B3 MPOC
Mission du pilotage des opérations campus
Jean-François CLERC 582 97

DGESIP/DGRI A1-1
Département des investissements d'avenir et des diagnostics territoriaux
Marie-Françoise MERELLO 570 81

DGESIP/DGRI A2-1
Département des études statistiques de l'enseignement supérieur
Jérôme HARNOIS 572 56

DGESIP/DGRI B1
Département « Stratégies de l'Espace européen de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche »
Caroline BELAN-MENAGIER 599 75

DGESIP A1-2
Département des formations du cycle licence
Catherine KERNEUR 567 03

DGESIP A2-2
Département de l'orientation et de la vie des campus
Richard AUDEBRAND 563 13

DGESIP B1-2
Département des accréditations
Dominique PISTORIO 598 11

DGESIP B2-2
Département de l'allocation des moyens
N... 565 37

DGESIP B3-1
Département de la stratégie patrimoniale
Simon LARGER 590 35

DGESIP/DGRI A1-2
Département des stratégies de ressources humaines, de la parité et lutte contre les discriminations
Béatrice NOEL 584 80

DGESIP/DGRI A2-2
Département des études statistiques de la recherche
Géraldine SEROUSSI 576 57

DGESIP/DGRI B2
Département « Accompagnement des opérateurs de l'enseignement supérieur et de la recherche »
Martine ROUSSEL 582 51

DGESIP A1-3
Département des formations des cycles master et doctorat
Laurent REGNIER 583 58

DGESIP A2-3
Département des systèmes d'information
Bruno BERREZAIÉ 538 25

DGESIP B1-3
Département de la réglementation
Bérénice DELY 564 92

DGESIP B2-3
Département d'analyse financière des établissements
N... 584 67

DGESIP B3-2
Département du pilotage immobilier
Louissette LE MANOUR 568 06

DGESIP/DGRI A1-3
Département de l'information scientifique et technique et réseau documentaire
Sophie MAZENS 579 27

DGESIP/DGRI A2-3
Département des systèmes d'information
Bruno BERREZAIÉ 538 25

DGESIP/DGRI B3
Département « Stratégie, expertise et gestion des programmes de coopération internationaux »
Catherine CHAPEL 582 62

DGESIP A1-4
Département des formations de santé
Jean-Christophe PAUL 567 41

DGESIP A2-4
Département des outils d'aide à la décision
Emmanuel WEISENBURGER 566 52

DGESIP A1-5
Département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé
Catherine MALINIE 560 39

DGESIP
et services communs DGESIP DGRI
1 rue Descartes, 75005 PARIS

IUF
Secrétariat du CNESER

Direction générale de la recherche et de l'innovation (D.G.R.I.)

I. - La direction générale de la recherche et de l'innovation pilote l'élaboration de la stratégie nationale de recherche, en étroite collaboration avec les ministères concernés et en impliquant l'ensemble des parties prenantes. Elle la décline par grands domaines scientifiques et dans ses dimensions transversales. Elle s'assure de sa mise en œuvre et veille à son évaluation. A ce titre, elle contribue au renforcement de la capacité nationale d'innovation.

Elle assure le secrétariat permanent du conseil stratégique de la recherche dont elle prépare les travaux

Elle assure la cohérence et la qualité du système français de recherche et d'innovation, en liaison avec l'ensemble des ministères intéressés.

En lien avec les ministères compétents, elle définit une stratégie européenne et internationale en matière de recherche et d'innovation.

II. - La direction générale de la recherche et de l'innovation est responsable des programmes « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires », « recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources » et « recherche spatiale » arrêtés dans les lois de finances.

Elle s'assure de la mobilisation des moyens nécessaires à la réalisation des priorités de la politique scientifique, avec les différents ministères concourant à la gestion des programmes de la mission interministérielle relative à la recherche et à l'enseignement supérieur.

Elle prépare en liaison avec la direction des affaires financières les décisions relatives à l'attribution des ressources et des moyens alloués par l'Etat dans le cadre de la mission interministérielle « recherche et enseignement supérieur ».

Elle définit les objectifs et indicateurs de performance des programmes dont elle a la charge et en assure le suivi, dans le cadre des orientations fixées par la stratégie nationale de recherche.

Elle alloue les moyens aux organismes et établissements publics relevant du ministre chargé de la recherche et gère les dispositifs nationaux ne relevant pas de ces organismes.

Elle exerce la tutelle sur les établissements publics et organismes relevant du ministre chargé de la recherche et élabore le cadre juridique de leur fonctionnement.

Elle assure, avec les responsables des organismes de recherche, un dialogue de performance et de gestion, appuyé sur un contrat pluriannuel et les indicateurs de performance des organismes. Elle s'assure de la mise en œuvre de ce contrat.

Elle veille à la cohérence des partenariats que les organismes de recherche nouent au niveau territorial avec les acteurs de l'enseignement supérieur.

Elle coordonne la définition des priorités nationales pour les grands équipements scientifiques, notamment ceux portés par des organisations internationales.

Elle contribue au partage de la culture scientifique, technique et industrielle. Elle favorise le dialogue entre parties prenantes sur les questionnements sociétaux relatifs à l'activité scientifique et aux développements technologiques. Elle assure la bonne prise en compte de l'éthique et la déontologie dans les pratiques scientifiques.

Pour l'accomplissement de ses missions, elle s'appuie sur les travaux du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

III. - En liaison avec le ministre chargé de l'industrie, la direction générale de la recherche et de l'innovation définit la politique de recherche industrielle et d'innovation, favorise la création d'entreprises technologiques et assure le suivi, l'évaluation et l'amélioration des dispositifs d'aide à l'innovation et à la recherche.

Elle propose et met en œuvre les mesures concourant à l'intensification du transfert des résultats de la recherche publique au bénéfice de la société, notamment vers les acteurs économiques.

Elle assure le suivi des contrats de plan Etat-régions pour ce qui concerne les établissements de recherche et coordonne l'action des délégués régionaux à la recherche et à la technologie.

IV. - Conjointement avec la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, la direction générale de la recherche et de l'innovation :

— garantit aux niveaux national et territorial, la cohérence des politiques d'enseignement supérieur et de recherche ;

— assure le pilotage des actions du programme d'investissements d'avenir relatives à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ;

— définit, en liaison avec la direction générale des ressources humaines, les stratégies de ressources humaines des établissements de recherche et d'enseignement supérieur, en particulier la politique de l'emploi scientifique ;

— favorise la promotion de la parité et de la lutte contre les discriminations ;

— définit la politique de documentation et d'information scientifique et technique à l'appui des missions d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation ;

— assure la maîtrise d'ouvrage et la cohérence des systèmes d'information dans les domaines relevant de sa compétence et en définit l'architecture et la gouvernance

— garantit la production, la qualité et la valorisation des informations statistiques nécessaires à la connaissance et au pilotage de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

— assure le secrétariat du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

V. - Conjointement avec la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, la direction générale de la recherche et de l'innovation :

— contribue à définir les stratégies européennes et internationales en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation ;

— assure, en liaison avec la délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération, la coordination de leur mise en œuvre ;

— définit, en liaison avec la délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération, les mesures nécessaires à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche, et, à ce titre, participe aux négociations communautaires ;

— participe, en liaison avec la délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération, aux négociations internationales dans ses domaines de compétence ;

— favorise l'ouverture internationale des formations de l'enseignement supérieur ainsi que la mobilité des étudiants et de l'ensemble des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Coordonnateur interministériel
GMES - Copernicus

Conseillers scientifiques

Chargé de mission qualité

DGRI
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Alain BERETZ - directeur général **589 20**

Pierre VALLA, faisant fonction de chef de service, adjoint au directeur général **597 12**

Sylvane CASADEMONT, chargée de mission **588 83**

N..., chargé de mission **584 69**

Chargé de communication

N... 581 90

DGRI UGARH

Anne-Marie MIGNON 598 03

Services communs avec la DGEISIP

DGRI SSRI
SERVICE DE LA STRATEGIE DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Elisabeth VERGES, cheffe de service 591 02

Marco MORONI, adjoint au chef de service 587 45

DGRI SPFCO
SERVICE DE LA PERFORMANCE, DU FINANCEMENT ET DE LA CONTRACTUALISATION AVEC LES ORGANISMES DE RECHERCHE

Thierry BERGEONNEAU, chef de service 582 45

Christine COSTE, adjointe au chef de service 586 17

DGRI SITTAR
SERVICE DE L'INNOVATION, DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE ET DE L'ACTION REGIONALE

François JAMET, chef de service 580 70

N..., adjoint au chef de service 588 19

DGESIP/DGRI A
SERVICE DE LA COORDINATION DES STRATEGIES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Alain ABECASSIS, chef de service 588 53

DGESIP/DGRI B
Mission Europe et international pour la recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur

Denis DESPREAUX, responsable 582 38

DGRI SSRI MPASIE
Mission prospective, analyse stratégique et Intelligence économique

Anne GUICHARD-GROSNON 580 34

DGRI SSRI A1
Secteur environnement, agronomie, écologie, sciences du système terre et de l'univers

N... 585 43

DGRI SSRI A2
Secteur énergie, développement durable, chimie et procédés

Frédéric RAVEL 588 77

DGRI SSRI A3
Secteur mathématiques, physique, nano-sciences, sciences et technologies de l'information et de la communication

Pascal FOUILLAT 584 15

DGRI SSRI A4
Secteur biologie et santé

Jean-Michel HEARD 590 30

DGRI SSRI A5
Secteur sciences de l'homme et de la société

Jacques DUBUCS 582 07

DGRI SSRI A6
Département politique spatiale et défense

Patrice BRUDIEU 597 40

DGRI SPFCO B1
Département de la gestion et du pilotage budgétaire des programmes

Maurice CARABONI 585 37

DGRI SPFCO B2
Département de l'appui au pilotage des organismes et de la réglementation

Laurence PINSON 588 06

DGRI SPFCO B3
Département de l'analyse des politiques d'organismes et des enjeux territoriaux

Claire DE MARGUERIE 584 47

DGRI SPFCO B4
Département des grandes infrastructures de recherche

Christian CHARDONNET 581 20

DGRI SPFCO B5
Département de la culture scientifique et des relations avec la société

Didier HOFFSCHIR 585 93

DELEGUES REGIONAUX A LA RECHERCHE ET A LA TECHNOLOGIE

DGRI SITTAR C1
Département des politiques d'incitation à la recherche et développement

Christine COSTES 584 25

DGRI SITTAR C2
Département des politiques d'innovation par le transfert de technologie

Thomas LOMBES 588 74

DGRI SITTAR C3
Département de l'action régionale

Emmanuel DUCROCC 580 72

DGESIP/DGRI A1
Sous-direction du pilotage stratégique et des territoires

Michel MARIAN 579 00

DGESIP/DGRI A2
Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques

Isabelle KABLA-LANGLOIS 582 69

DGESIP/DGRI A1-1
Département des investissements d'avenir et des diagnostics territoriaux

Marie-Françoise MERELLO 570 81

DGESIP/DGRI A2-1
Département des études statistiques de l'enseignement supérieur

Jérôme HARNOIS 572 56

DGESIP/DGRI A1-2
Département des stratégies de ressources humaines, de la parité et lutte contre les discriminations

Béatrice NOEL 580 07

DGESIP/DGRI A2-2
Département des études statistiques de la recherche

Géraldine SEROUSSI 576 57

DGESIP/DGRI A1-3
Département de l'information scientifique et technique et réseau documentaire

Sophie MAZENS 579 00

DGESIP/DGRI A2-3
Département des systèmes d'information

Bruno BERREZAIÉ 538 25

DGESIP/DGRI A2-4
Département des outils d'aide à la décision

Emmanuel WEISENBURGER 566 52

DGESIP/DGRI B1
Département « Stratégies de l'Espace européen de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche »

Caroline BELAN-MENAGIER 599 75

DGESIP/DGRI B2
Département « Accompagnement des opérateurs de l'enseignement supérieur et de la recherche »

Martine ROUSSEL 582 51

DGESIP/DGRI B3
Département « Stratégie, expertise et gestion de programmes de coopération internationaux »

Catherine CHAPEL 582 62

DGRI
et services communs DGEISIP DGRI
1 rue Descartes, 75005 PARIS

IUF

Secrétariat du CNESER

IMPLANTATION DES SITES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE
DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

